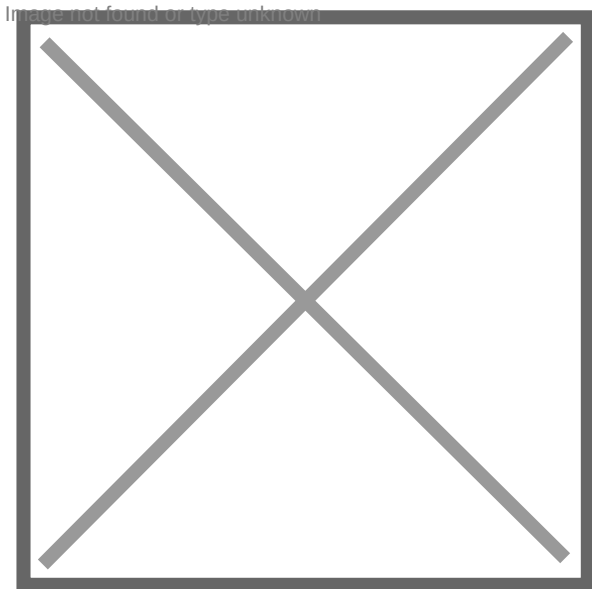




Besoin d'aide !!!!!cdd peut être prolongé en cdi....

Par **jade**, le **18/09/2008** à **19:51**

Bonjour à tous, rnrnJe suis un peu "désespérée", voici ma situation,rnrnJ'ai été embauchée dans une entreprise pour un remplacement de congé de maternité mi fevrier 08 à juillet 08 puis, j'ai la chance de pouvoir refaire un nouveau remplacement de congé de mat à la suite (juillet 08 à fin oct 08).rnrnIl y a peu de temps ma recruteuse m'avait annoncé quelle envisageait de me garder donc de me signer un CDI fin octobre, après la fin du dernier CDD.rnSauf que manque de pot pour moi, la personne que je remplace pr le congé de mat prolonge son congé en "congé parental" jusqu'à janvier (c'est son 1 er bébé) donc bienévidement on m'a fait comprendre que je resterai en CDD jusqu'en janvier puis qu'on m'embauchera.....mais vous me direz..... ce ne sont que des paroles.....je suis très déçue parce que je me suis battue pour avoir de CDI au point d'en avoir un peu habîmé ma santé et là.....quand je crois que je n'ai plus qu'à attendre fin octobre pour signer mon CDI.....On me dit : d'abord nouveau CDD et ensuite CDI....mais je doute.....rnQue puis je faire? rnPuis je leur demander un papier qui stipuleraî qu'à la fin de ce foutu CDD fin janvier ils s'engagent à m'embaucher? ce bout de papier serait-il valavble?rnSVP A L AIDE !!!!! mille merci pr vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **20:38**

Bonjourrnrnvous ne pouvez forcer votre employeur à contracter un CDI.rnrnPar conséquent il refusera de vous signer un papier vous promettant un CDI.rnrnIl risque de ne pas apprécier votre attitude et vous pourrez oublier votre CDI voir la reconduction du CDD.rnrnIl apparaît fort étrange que l'on vous promette un CDI alors qu'apparement vous êtes au sein de cette

